VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 4N
AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Mme Pascaline BIDOUNG ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

L'examen du compte administratif 2018 a permis d'arrêter les comptes de l'exercice et de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses à reporter au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement, en totalité ou en partie, correspond à la réalisation effective de l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2018 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative n° 2, 3 et 4). La réglementation budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales prévoit en effet, lors de l'établissement du budget, un dispositif d'autofinancement pour financer une partie, plus ou moins importante, des dépenses de la section d'investissement. Cet autofinancement se compose :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre ;
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'investissement ».

Cependant, si les crédits votés pour les dotations aux amortissements et les autres opérations d'ordre sont suivis d'une exécution comptable, le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ne fait l'objet d'aucune exécution.

C'est ainsi que la section d'investissement fait apparaître, dans la majorité des cas, au niveau du compte administratif, un besoin de financement qui doit normalement être couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement au terme de l'exercice.

Les résultats du compte administratif 2018 du budget principal et des cinq budgets annexes sont repris dans le tableau ci-dessous :

DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)
RESULTAT BRUT						
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	-14 607 169,29	34 446,83	3 532,35	-314 234,49	-324 400,77	-90 211,75
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	20 854 680,81	0,00	0,00	372 406,00	387 609,23	310 649,51
RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a+b)	**6 247 511,52**	**34 446,83**	**3 532,35**	**58 171,51**	**63 208,46**	**220 437,76**
RESTES A REALISER						
DEPENSES (d)	7 947 956,50	0,00	0,00	58 171,51	301 815,41	32 456,43
RECETTES (e)	4 778 597,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)	**-3 169 359,50**	**0,00**	**0,00**	**-58 171,51**	**0,00**	**-32 456,43**
ou						
EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**198 184,59**	**0,00**
RESULTAT NET						
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a+f ou a+g)	-17 776 528,79	34 446,83	3 532,35	-372 406,00	-126 216,18	-122 668,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	20 854 680,81	0,00	0,00	372 406,00	387 609,23	310 649,51
TOTAL (j = h+i)	**3 078 152,02**	**34 446,83**	**3 532,35**	**0,00**	**261 393,05**	**187 981,33**
CORRECTION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CORRECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (l)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET APRES CORRECTION						
SECTION D'INVESTISSEMENT (m = h+k)	-17 776 528,79	34 446,83	3 532,35	-372 406,00	-126 216,18	-122 668,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT (n = i+l)	20 854 680,81	0,00	0,00	372 406,00	387 609,23	310 649,51
TOTAL (o = m+n)	**3 078 152,02**	**34 446,83**	**3 532,35**	**0,00**	**261 393,05**	**187 981,33**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (p = n positif)	20 854 680,81	0,00	0,00	372 406,00	387 609,23	310 649,51
REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (q = a négatif + k) - Compte D001	14 607 169,29	0,00	0,00	314 234,49	324 400,77	90 211,75
COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (r = q+f) ou (r = q-g) - Compte R1068	**17 776 528,79**	**0,00**	**0,00**	**372 406,00**	**126 216,18**	**122 668,18**
DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (s = m négatif +r)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (t = a positif) - Compte R001	0,00	34 446,83	3 532,35	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (u = n-r) - Compte R002	**3 078 152,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**261 393,05**	**187 981,33**
REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (v = b négatif) - Compte D002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de :

- couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (r) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;

- reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (u) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2019 ;

- reprendre au compte 002, en dépenses, le déficit de fonctionnement figurant à la ligne (v) à couvrir par des recettes nouvelles du budget supplémentaire 2019 ;

- reprendre au compte 001, en dépenses, le déficit d'investissement figurant à la ligne (s) à couvrir par des recettes nouvelles du budget supplémentaire 2019 ;

- reporter au compte 001, en recettes, le montant de l'excédent d'investissement figurant à la ligne (t), pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2019 ;

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 JUIN 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN